

« Les défis de François Bayrou sont colossaux »

Propos recueillis par
Leïla de Comarmond

Vous avez signé avec le patronat une adresse aux responsables politiques alertant sur les conséquences économiques de l'instabilité politique. Est-ce un avertissement sur les dangers d'une nouvelle censure ?

Certainement pas. Nous ne sommes pas là pour donner des leçons aux politiques. Le message commun que nous adressons aux politiques, c'est qu'il y a nécessité de construire des compromis et qu'il y a des voies de passage possibles. Nous, acteurs sociaux, savons de quoi nous parlons. Je vous renvoie aux trois accords négociés en novembre. Jusqu'à présent, les discussions se sont focalisées sur des questions de personnes. Le casting n'est pas mon sujet.

Certains plaident pour la construction de compromis texte par texte. Et vous ?

Je suis assez interrogative sur une telle stratégie. Il faut éviter la paralysie des institutions et, pour cela, il faut construire des équilibres non pas au coup par coup mais plus globaux. Au risque sinon d'aller de chaos en chaos, pour le plus grand bénéfice du Rassemblement national. La situation est inédite et j'ai conscience de l'ampleur du défi de construire une coalition au parlement. Ce n'est pas la méthode de gouvernement adoptée jusqu'à présent... et c'est ce qui a conduit à la censure. Certaines formations politiques disent : « On ne sera pas au gouvernement mais on veut contribuer. » Il faut les entendre. Remettre le RN en situation d'arbitre serait une erreur.

Quelles doivent être les priorités de François Bayrou ? Quelle ambition, quel projet, quelle méthode ? François Bayrou ne l'a pas encore dévoilé. Les défis sont colossaux. Les questions sociales se posent de façon encore plus intense qu'à l'arrivée de Michel Barnier à Matignon. Il y a urgence à apporter des réponses concrètes.

Le Premier ministre veut « reprendre les discussions sans suspendre la réforme des retraites ». Vous y êtes prête ?

Nous avons toujours dit que nous saisirions toutes les occasions de rouvrir le dossier. Et je note que François Bayrou a bien précisé que tous les sujets étaient sur la table, y compris les 64 ans. On ne va certainement pas se priver d'aller à la table des discussions pour poser le problème de l'injustice du décalage de l'âge légal et porter tous les autres sujets, notamment la question de la pénibilité, des poly-pensionnés, des inégalités femmes-hommes... Reste à connaître plus précisément le cadre de ces discussions.

Reparler de la réforme de 2023 n'est-il pas risqué, alors que les prévisions financières se sont dégradées ?

Nous savons toujours assumé de traiter la question financière mais n'avons jamais obtenu d'avoir une

MARYLISE LÉON
Secrétaire générale
de la CFDT

discussion sérieuse sur le sujet. L'accord que nous avons signé avec le patronat sur les seniors a pour objectif d'améliorer leur taux d'emploi. Cela aura un effet positif immédiat.

Le décret d'agrément de la convention d'assurance-chômage a été publié vendredi. Est-ce un signal positif ?

C'est une excellente nouvelle pour les demandeurs d'emploi, et notamment les saisonniers. Il faut encore une loi pour réduire de 6 à 5 mois la durée d'activité pour avoir droit au chômage pour les primo-demandeurs d'emploi, dont beaucoup de jeunes. Cela va permettre enfin de stabiliser les règles puisque la convention porte sur trois ans, 2025-2027. Il y avait urgence puisque les règles actuelles tombaient au 1^{er} janvier.

Cet agrément est un engagement pris par le précédent gouvernement mais le Premier ministre aurait pu le bloquer. Il ne l'a pas fait. J'y vois la reconnaissance de la légitimité des partenaires sociaux à gérer l'assurance-chômage et, plus largement, sur les sujets concernant le monde du travail. On a tellement reçu de leçons des gouvernements qui ont précédé la dissolution que cela mérite d'être souligné. J'espère à cet égard que François Bayrou s'inscrira dans la continuité de Michel Barnier en matière de dialogue social.

L'instabilité politique est-elle la seule cause de dégradation de la situation économique et sociale ?

Nos militants dans des grands groupes internationaux le mesurent très concrètement : depuis la dissolution, la France n'est plus perçue comme un espace de stabilité. Mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi la fin des aides liées au Covid pour les entreprises, qu'il s'agisse du remboursement du PGE (prêt garanti par l'Etat) ou de l'arrêt du chômage partiel de longue durée, comme chez Michelin. Il y a également le fait que certaines entreprises n'ont pas anticipé l'épuisement d'un modèle économique, comme chez Auchan, ou l'exacerbation de la concurrence internationale, comme pour Ventcorex.

A contrario, de nouveaux projets s'accompagnent de créations d'emploi, par exemple le projet de zone industrielle bas carbone sur le port de Dunkerque. Mais les destructions d'emploi et la baisse des investissements sont particulièrement inquiétantes.

Qu'attend la CFDT du gouvernement ?

Nous l'avons dit fin novembre à la ministre du Travail Astrid Panosyan-Bouvet : il faut qu'on parle pouvoir d'achat, travail et emploi, notamment reconversion et activité partielle longue durée.

Il faut aussi que l'Etat renforce ses exigences vis-à-vis des employeurs. C'est tout le problème de l'immaturité du dialogue économique des directions avec leurs CSE. Elles n'ont toujours pas compris qu'il faut anticiper. Nous avons des équipes à qui on annonce brutalement la fermeture d'un site, sans avertissement ni plan B. Comme chez Saupiquet à Quimper. On est dans une période où on a besoin de plus d'engagement et de transparence des employeurs.

Il faut que l'administration vérifie que l'entreprise a vraiment tout essayé pour éviter les licenciements. Or, aujourd'hui, son contrôle est insuffisant. Elle survole les accords comme les plans unilatéraux des directions. Elle doit pouvoir vérifier

les motifs des restructurations et, si l'objectif est de verser plus de dividendes aux actionnaires, la loi doit permettre aux pouvoirs publics d'exiger de l'entreprise le remboursement des aides perçues.

Les licenciements économiques restent encore à un niveau limité...

Il y a tout ce qui passe sous les radars. Je pense aux conséquences de restructurations sur les sous-traitants, mais aussi sur le tissu économique territorial et aux difficultés des plus petites entreprises. Je pense aussi à la multiplication des ruptures conventionnelles, individuelles comme collectives, qui servent trop souvent à contourner la législation sur les plans de sauvegarde de l'emploi.

Il n'est pas non plus acceptable que les entreprises se servent des accords de gestion de l'emploi et des parcours professionnels (GEPP) pour réduire leurs effectifs sans

passer par un plan social. Il faut également renforcer la loi Florange. Le précédent gouvernement avait décidé d'ouvrir ce dossier : nous espérons que l'engagement sera tenu.

La priorité du gouvernement va être de faire voter un budget. Faut-il repartir des textes d'avant la censure ?

Cette question revêt un enjeu économique mais aussi éminemment démocratique. Repartir des versions de ces textes d'avant la censure serait faire du Barnier bis. Pour construire des compromis, il faut partir sur de nouvelles bases en travaillant sur le principe d'un juste partage des efforts, sans renoncer à lutter contre le changement climatique. Et la priorité des priorités, bien sûr, c'est Mayotte. Nous sommes face à un drame humain terrible et je veux dire toute la solidarité de la CFDT avec les Mahorais. ■

Marylise Léon
insiste sur la
« nécessité de
construire des
compromis ».
Joël Saget/AFP



Vos dons à l'Église
sont un signe d'espérance.
Merci !

denier.catholique.fr
L'Église ne vit que de dons.

CONFÉRENCE
des évêques
de France
Le Denier

CLF / © stock.adobe.com

« Construire une coalition au parlement, ce n'est pas la méthode de gouvernement adoptée jusqu'à présent... et c'est ce qui a conduit à la censure. »